

# SUBSTANCES PSYCHOACTIVES AU TRAVAIL

## QU'EST-QU'UNE SUBSTANCE PSYCHOACTIVE (SPA)?

Substances modifiant le fonctionnement psychique dont l'effet est, ou non, recherché.

### **CONSOMMATION PROBLÉMATIQUE:**

- Consommation qui entraine des risques pour le travailleur et/ou son entourage
- Constat d'un dysfonctionnement au travail (= écart entre ce que le travailleur fait et ce qu'il est censé faire).

## INDICATEUR D'ALERTE

Exemples non exhaustifs et non spécifiques

- Absentéisme de courte durée
- Retards répétés
- Isolement
- Changement d'humeur
- Stratégies de consommation

de drogues dans l'entreprise.

• Etc.







## RÔLES DE L'EMPLOYEUR ET DE LA HIÉRARCHIE

Le rôle de la ligne hiérarchique et de l'employeur consiste à **remédier aux dysfonctionnements en lien présumé avec une consommation de SPA**. Leur rôle ne se situe ni dans le diagnostic, ni dans le soin.

#### **EMPLOYEUR**

- Mise en place d'une déclaration de politique ou d'intention
- Informer et prendre l'avis du CPPT\*
- Adapter le règlement de travail
- Informer les travailleurs

\*ou à défaut DS ou à défaut travailleurs (cf. AR du 03/05/99 relatif aux missions du CPPT)



#### LIGNE HIÉRARCHIQUE

- Donner un avis sur la politique de prévention
- Intervenir en cas d'incident.s lié.s à la consommation des SPA
- Veiller au respect des instructions de travail
- Appliquer la procédure prévue en cas de dysfonctionnement lié à la consommation des SPA





# SUBSTANCES PSYCHOACTIVES AU TRAVAIL

## QUE FAIRE EN QUALITÉ DE RESPONSABLE?

- La question n'est pas : « Le travailleur a-t-il consommé de l'alcool ou des droques ? »
- Mais bien: « Le travailleur est-il en état de dysfonctionnement susceptible d'être lié à la consommation d'alcool ou de drogues? ».



## LES ÉTAPES À SUIVRE



### **OBJECTIVER LA SITUATION:**

- Le(s) dysfonctionnement(s)
- De façon factuelle.



### MENER L'ENTRETIEN:

- Rencontrer le travailleur
- Formuler des attentes concrètes
- Appliquer la procédure interne existante
- Orienter vers les services d'assistance compétents
- Planifier un suivi.



## ASSURER UN SUIVI:

- Revenir sur le contenu de l'entretien précédent
- Valoriser les progrès
- Rappeler les attentes
- Prolonger le suivi si nécessaire.

## QUE FAIRE EN QUALITÉ DE COLLÈGUE?

- Éviter de tenir un rôle de co-dépendant (fermer les yeux, cacher, faire à la place,...).
- Parler avec la personne concernée plutôt que de parler d'elle.
- Favoriser le dialogue, l'écoute active et non le jugement.



Si danger grave et immédiat les collègues ont le devoir d'en informer le SIPPT et la Direction.



# EN SAVOIR PLUS?



## **CONTACTEZ-NOUS:**

gestiondesrisques@cesi.be

Ligne psychosociale : **02 7611774** 

